

AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, directrice générale, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 13 août 2024 à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
2024-040

Nature et effets : Le demandeur présente une demande pour ajouter un abri, en prolongement d'une construction accessoire commerciale existante, à 0,52 mètres de la ligne latérale du terrain.

L'article 11.2 7^e alinéa du règlement de zonage no 547-23, stipule qu'une marge de recul minimale de deux (2) mètres doit être respecter.

Identification du site concerné : 877, Principale, Lot 6 086 072

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 23 juillet 2024.

Audrée Pelchat
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Audrée Pelchat, directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 23 juillet entre 9 h 30 et 10 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 juillet 2024.

Audrée Pelchat
Directrice générale